



Serre de jardin en zone n

Par **geysir**, le **12/03/2014** à **23:39**

Bonsoir

Le nouveau plu classe mon terrain en zone n.

Je souhaite y installer une serre de 2,20m de hauteur. La loi m'autorise à installer une serre de 1,80 m. Y a-t-il une tolérance?

Qu'est ce que je risque ? On m'a conseillé de creuser de 40 cm afin d'être dans la légalité.

Puis-je augmenter la hauteur du sol autour de la serre?

Merci

Par **moisse**, le **13/03/2014** à **08:46**

Bonjour,

Les 2,2 m en question sont mesurés depuis le sol jusqu'au faitage.

Vous pouvez enterrer la serre de 40 cm sous terre, elle mesurera toujours 2,20 m intérieurement.

C'est la même logique qui s'applique aux sous-sols et autres combles.

Par **geysir**, le **13/03/2014** à **20:52**

A priori, la mesure se fait à partir du terrain naturel donc de l'extérieur. Cordialement

Par **geysir**, le **13/03/2014** à **20:52**

A priori, la mesure se fait à partir du terrain naturel donc de l'extérieur. Cordialement